

COMMUNE DE LIVAROT-PAYS-D'AUGE

DOSSIER N° PC 014 371 26 00012

Demande du : 05/03/2026

Nature du projet : Construction maison individuelle

Adresse du projet :

567 Rue Sous le Val

14140 LIVAROT-PAYS-D'AUGE

Parcelle(s) : 14371 155 A 355, 14371 155 A 356

DESTINATAIRE

MONSIEUR BRIDE CHRISTOPHE

567 , Rue Sous le Val

14140 LIVAROT PAYS D'AUGE

(anciennement CHEFFREVILLE

TONNENCOURT)

OBJET : Décision tacite de rejet d'une demande de Permis de construire

Monsieur,

En date du 05/03/2026, vous avez déposé à la mairie de LIVAROT-PAYS-D'AUGE une demande de Permis de construire pour le projet cité en référence.

Par lettre du 27/03/2026, des pièces complémentaires vous ont été demandées afin de compléter votre dossier. Les pièces complémentaires nécessaires n'ont pas été adressées à la mairie dans le délai imparti de 3 mois à compter de la notification de dossier incomplet (soit avant le 27/06/2026).

Ainsi, j'ai le regret de vous informer que votre demande fait l'objet d'une décision tacite de rejet (dossier refusé).

Si vous souhaitez déposer une nouvelle demande celle-ci devra être conforme au règlement d'urbanisme applicable au terrain ainsi qu'aux diverses servitudes d'utilité publique.

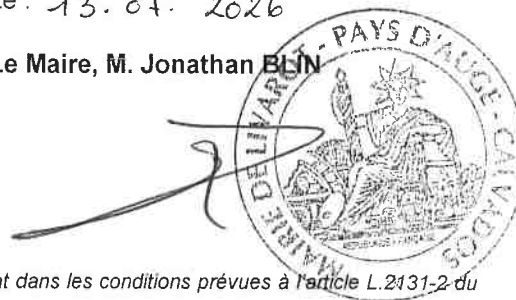
Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à : LIVAROT-PAYS-D'AUGE

Le : 13.07.2026

Le Maire, M. Jonathan BLIN



Le présent document est transmis au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales